

Droit d'auteur et usage des documents

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis, ainsi qu'avec les autres disciplines.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

No.	Description	Date
2	POUR ADDENDA A01	2023-12-12
1	POUR APPEL D'OFFRES	2023-11-28

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154

1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039



Projet
 CHSLD SAINT-GEORGES
 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
 BUANDERIE, SALON DE COIFFURE ET
 TOILETTES

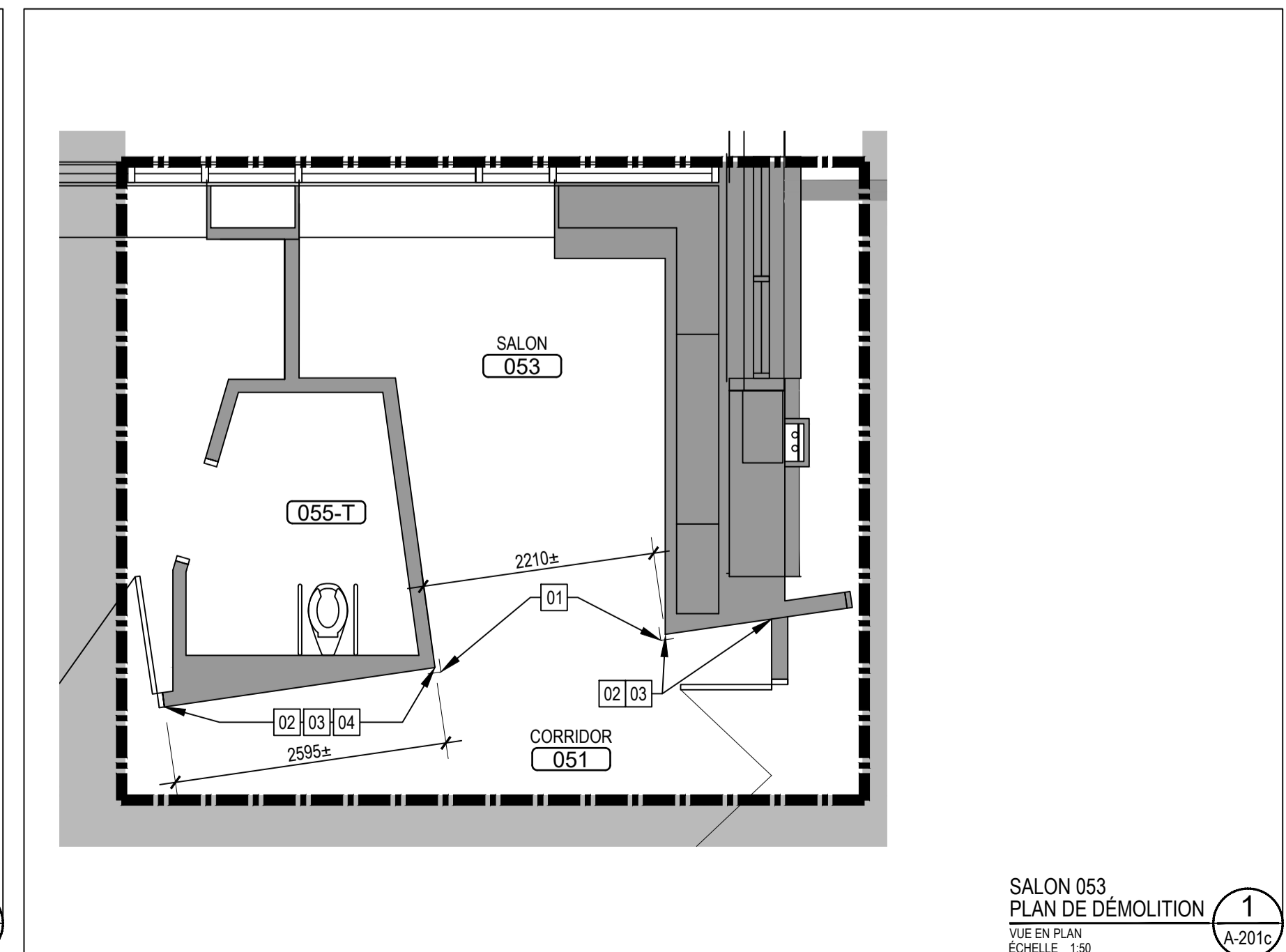
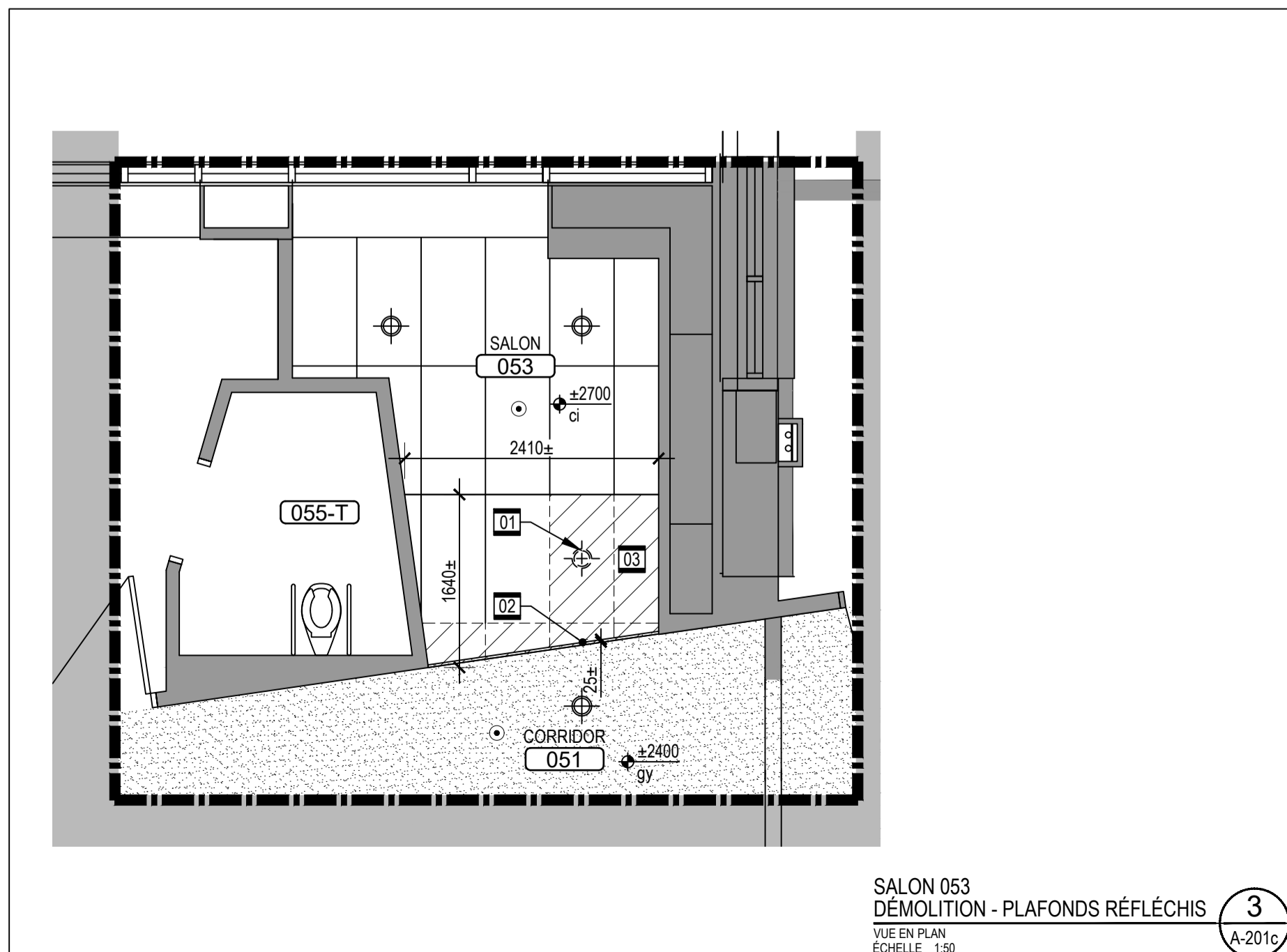
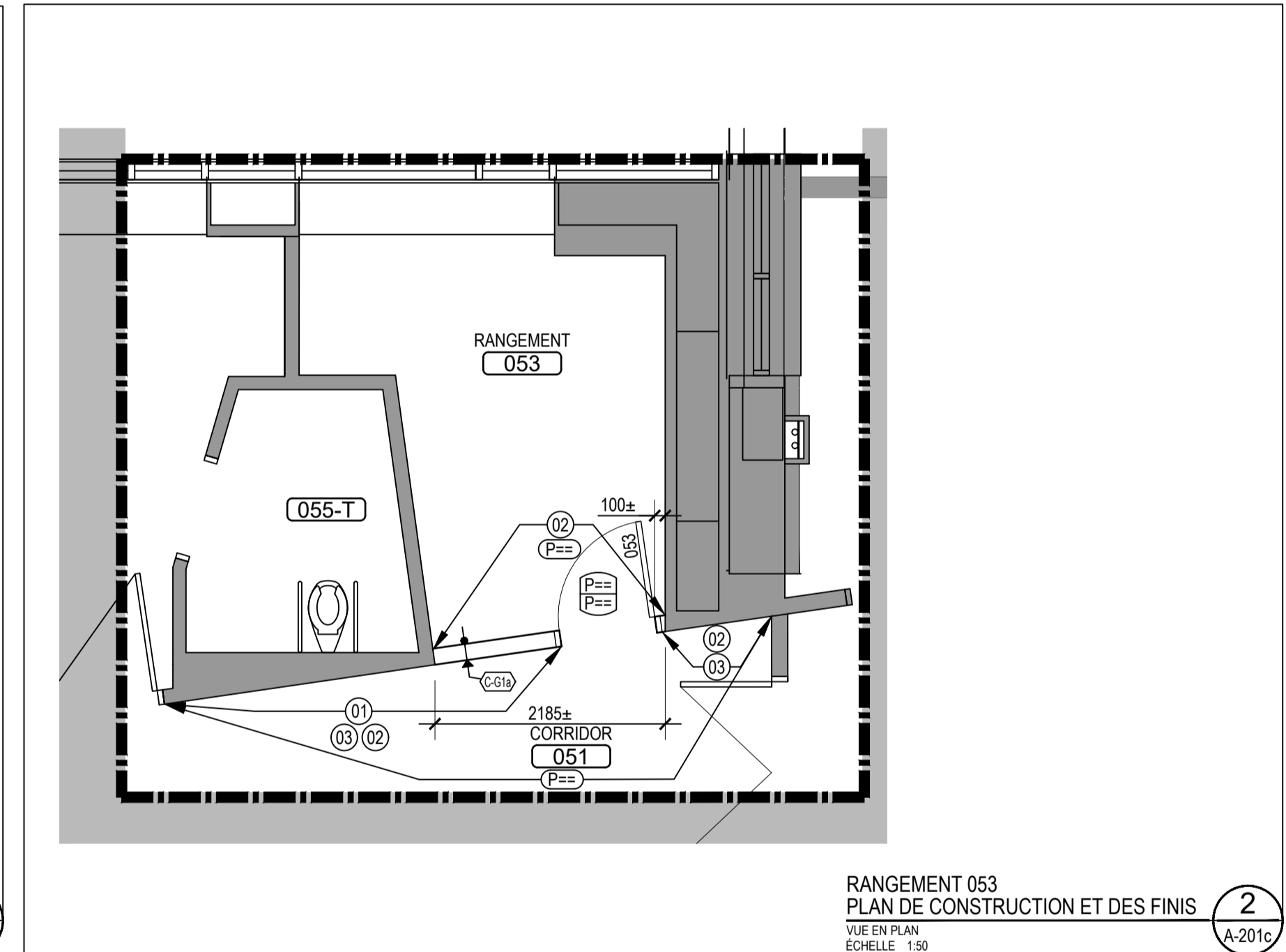
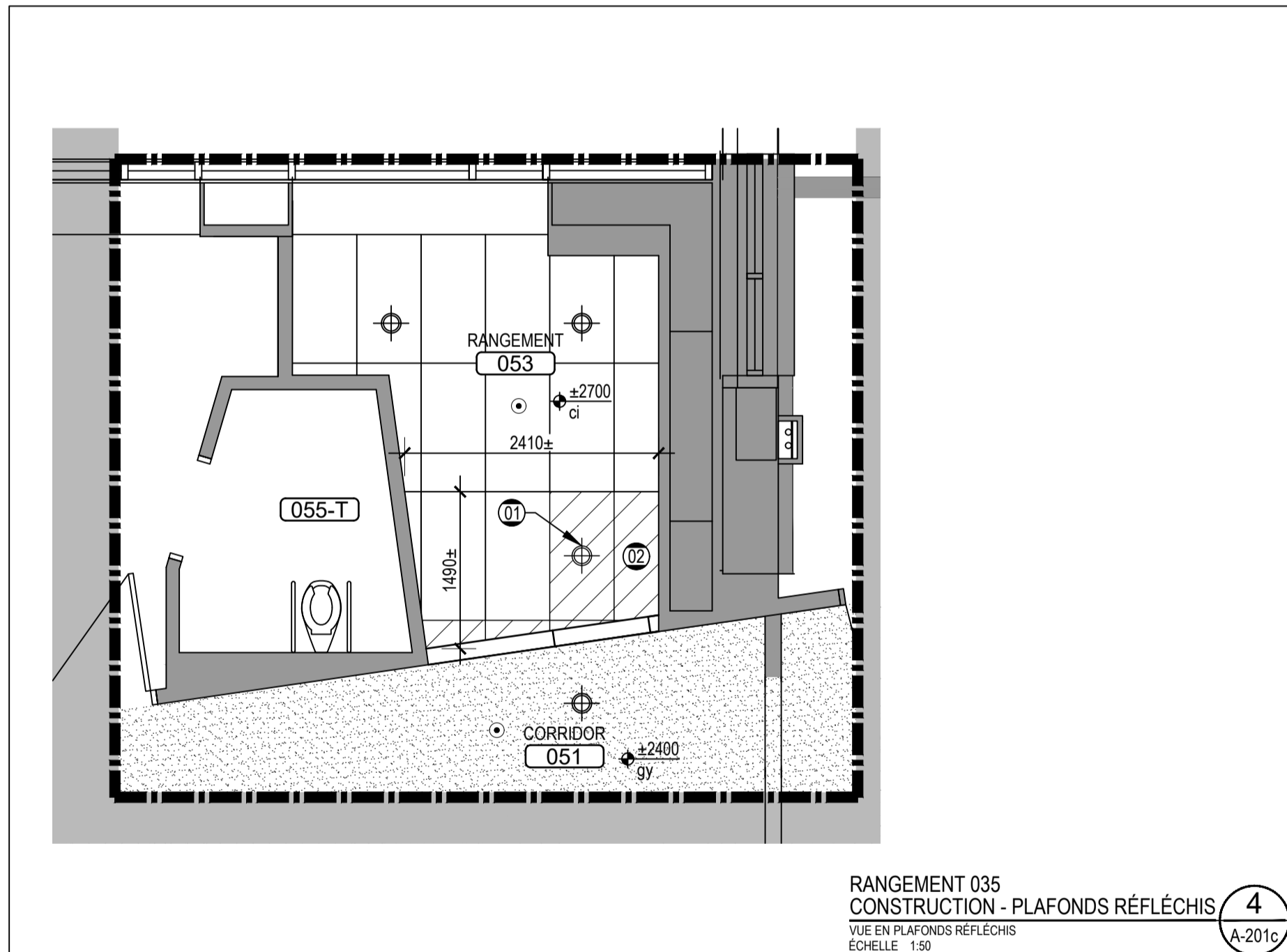
Adresse
 3550 RUE SAINT-URBAIN
 MONTRÉAL (QC) H2X 4C5

Dossier
 23025

Client
 GROUPE ROY SANTÉ

Titre
 PLAN DE MOBILISATION
 REZ-DE-CHAUSSÉE

Dessiné par	Préparé par	Vérifié par
M.P.C. / S.G.	M.P. / S.G.	J.T. / S.G.
Échelle	Plan	Révision
INDIQUÉE	A-002B	



NOTES GÉNÉRALES - PLAFONDS RÉFLÉCHIS - CONSTRUCTION

1. POUR LES TYPES DE PLAFONDS ET DE FINIS, SE RÉFÉRER À LA LÉGENDE GÉNÉRALE A-001.
2. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).
3. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS DES PIÈCES AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
4. TOUTS LES CARREAUX INSONORISANTS ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS ABÎMÉS PAR LES TRAVAUX DEVRONT ÊTRE REMPLACÉS.
5. RÉPARER ET RAGRÉER LES SURFACES DE PLAFONDS EXISTANTES EN PLAQUE DE PLÂTRE DANS LES ZONES DES TRAVAUX, TEL QUE L'EXISTANT, AVANT DE PEINDRE.
6. LES TRAPPES D'ACCÈS, GRILLES DE VENTILATION ET AUTRES ÉQUIPEMENTS APPARENTS DEVRONT ÊTRE PEINTS TEL QUE LES PLAFONDS ADJACENTS.
7. LA PEINTURE DU PLAFOND DEVA ÊTRE EXÉCUTÉE AVANT L'INSTALLATION DE TOUTS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES (VOIR ING.).
8. UN DÉGAGEMENT MINIMUM DE 150mm± EST REQUIS AU-DESSUS DE LA TRAME DU PLAFOND ACOUSTIQUE POUR PERMETTRE L'ENLÈVEMENT DES CARREAUX SANS LES ABÎMER.
9. AUCUN CÂBLE DE SUSPENSION DE LA TRAME DE PLAFOND ACOUSTIQUE NE POURRA ÊTRE COUPÉ, AFIN DE PRÉSERVER LA RECTITUDE DU PLAFOND.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE EXISTANT À RÉINSTALLER.
- 02 CARREAUX INSONORISANTS À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.

NOTES GÉNÉRALES - PLAFONDS RÉFLÉCHIS - DÉMOLITION

1. TOUTS LES ÉQUIPEMENTS ET LES ACCESSOIRES FIXÉS AUX PLAFONDS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER ET À RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE. À COORDONNER AVEC PROPRIÉTAIRE.
2. LES ZONES D'INTERVENTION INDIQUÉES AUX PLANS SONT À TITRE INDICATIF POUR DES FINS DE COORDINATION ENTRE LES DIFFÉRENTS DISCIPLINES. SE RÉFÉRER AUX PLANS MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR L'ÉTENDUE DES TRAVAUX REQUIS (VOIR ING.).
3. ENLEVER LES CARREAUX ACOUSTIQUES DE PLAFONDS EXISTANTS, EFFECTUER LES TRANCHÉES DANS LES PLAFONDS DE PLAQUE DE PLÂTRE ET LES OUVERTURES DANS LES CLOISONS NÉCESSAIRES POUR LES TRAVAUX MÉCANIQUES, ÉLECTRIQUES OU DE PROTECTION INCENDIE (VOIR ING.).

NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 APPAREIL D'ÉCLAIRAGE À RETIRER ET À ENTREPOSER POUR RÉINSTALLER.
- 02 DÉMOLIR LA SECTION DE LA RETOMBÉE DE PLAQUE DE PLÂTRE QUI EXCÈDE DANS LE LOCAL 053.
- 03 CARREAU INSONORISANT ET OSSATURE DE SUSPENSION EXISTANTS À DÉMANTELER ET À RÉCUPÉRER.

NOTES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION

1. VOIR LA FEUILLE A-010 POUR LES DÉTAILS ET CLOISONS TYPES.
2. RECONSTRUIRE TOUTES LES SURFACES EN PLAQUES DE PLÂTRE, SUIVANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE MÊME ÉPAISSEUR QUE L'EXISTANT.
3. RAGRÉER LES MURS ET LES PLAFONDS EXISTANTS EN PLAQUES DE PLÂTRE ADJACENTS AUX ZONES DE TRAVAUX DE DÉMOLITION, TEL QUE L'EXISTANT.
4. LORS D'INTERVENTIONS MURALES, PRÉVOIR TOUTS LES SCÈLÈMENTS COUPE-FEU HOMOLOGUÉS AUX ENDOITS OU UNE SÉPARATION COUPE-FEU EST INDICÉE, VOIR FEUILLE A-003.
5. AUX ENDOITS OÙ DE LA CÉRAME MURALE EST SPÉCIFIÉE, REMPLACER LES SURFACES EXISTANTES ET NOUVELLES EN PLAQUES DE PLÂTRE PAR UN PANNEAU D'APPUI POUR CARRELAGE DE MÊME ÉPAISSEUR.
4. DANS LA BUANDERIE (R57) SEULEMENT, LES NOUVELLES SURFACES EN PLAQUES DE PLÂTRE SERONT DE TYPE RÉSISTANTES AUX IMPACTS.
5. AJOUTER DES FOND D'ANCRAGE, ENTRE LES COLOMBAGES MÉTALLIQUES EXISTANTS, POUR L'INSTALLATION DE TOUTS LES NOUVEAUX MOBILIERS INTÉGRÉS ET ACCESSOIRES À RÉINSTALLER.
6. PROLONGER LES NOUVELLES PLAQUES DE PLÂTRE DE 150mm MIN. AU-DELÀ DES NOUVEAUX PLAFONDS FINIS.
7. NETTOYER, RAGRÉER ET PRÉPARER TOUTES LES SURFACES DU PONTAGE ET/OU DE LA DALLE DE BÉTON POUR RECEVOIR LES NOUVEAUX FINIS DE PLANCHER SELON LES RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS. À TOUTS LES CHANGEMENTS DE FINIS, INSTALLER UNE MOULURE DE TRANSITION EN ALUMINIUM.
8. AUX ENDOITS OÙ UN REVÊTEMENT MURAL EST PRÉVU (VOIR SÉRIE A-280), LA RECTITUDE DES MURS EN CLOISONS SÈCHES DOIT ÊTRE ASSURÉE AFIN D'OBTENIR UNE QUALITÉ D'EXÉCUTION DANS LA POSE DES REVÊTEMENTS.

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 MAIN-COURANTE EN BOIS À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.
- 02 NOUVELLE PLINTE DE CAOUTCHOUC SUR TOUTE LA LONGUEUR AFFECTÉE PAR LES TRAVAUX, DE LA MÊME COULEUR QUE L'EXISTANTE.
- 03 PROTECTEUR MURAL DANS LE BAS DU MUR À MODIFIER ET À RÉINSTALLER.

NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION

1. SANS S'Y LIMITER, TOUTS LES ÉQUIPEMENTS, LES ACCESSOIRES, LA SIGNALISATION ET AUTRES ITEMS EXISTANTS PRÉSENTS DANS LA ZONE DES TRAVAUX SERONT À DÉMANTELER, ENTREPOSER ET RÉINSTALLER, SAUF INDICATION CONTRAIRE.
2. LORS DE LA DÉMOLITION D'UN FINI DE PLANCHER EN CARREAUX OU EN TUILLES, TOUJOURS DÉMOLIR JUSQU'À UN JOINT (TUILE PLEINE) SAUF INDICATION CONTRAIRE.
3. ENLEVER TOUTS LES FINIS DE PLANCHER ET TOUTS LES MATÉRIAUX DE POSE (COLLE, MORTIER, ETC.) INDIQUÉS À DÉMOLIR JUSQU'À LA DALLE DE BÉTON. ENLEVER TOUTES LES PLINTHES AU PÉRIMÈTRE DES LOCAUX AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX DE DÉMOLITION DES FINIS DE PLANCHER. SUITE AU RETRAIT DES FINIS DE PLANCHER, SCARIFIER ET/OU MEULER AFIN DE PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE POUR LE NOUVEAU FINI SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.
5. TOUTS LES ACCESSOIRES ET ÉQUIPEMENTS INDIQUÉS "À RETIRER, ENTREPOSER POUR RÉINSTALLER" DOIVENT ÊTRE MANIPULÉS AVEC SOIN ET PROTÉGÉS DURANT L'ENTREPOSAGE.

NOTES SPÉCIFIQUES - DÉMOLITION

NOTES APPLICABLES À LA FEUILLE A-201C SEULEMENT.

- 01 PROTECTEUR DE COIN À RETIRER ET REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE.
- 02 PLINTE DE CAOUTCHOUC À DÉMOLIR SUR TOUTE LA LONGUEUR DU MUR AFFECTÉ PAR LES TRAVAUX.
- 03 PROTECTEUR MURAL DANS LE BAS DU MUR À ENLEVER, ENTREPOSER ET À MODIFIER.
- 04 MAINS-COURANTES EN BOIS À ENLEVER, ENTREPOSER ET À MODIFIER.

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou par leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.

Lorsque la mention "POUR PERMIS" est inscrite dans la liste des émissions, cela signifie que ce plan ne peut être utilisé qu'à cette fin uniquement.

Ce plan ainsi que les documents qui l'accompagnent ne doivent servir à la construction que si la mention "POUR CONSTRUCTION" est inscrite dans la liste des émissions ci-dessous.

L'ensemble des dessins doivent être lus et analysés en relation avec l'entièreté du jeu de dessins et du devis, ainsi qu'avec les autres disciplines.

Les cotes ont priorité sur les dessins. Aucune dimension ne doit être mesurée directement à partir des dessins et devront être validées au chantier avant de débiter les travaux. L'Entrepreneur est responsable de vérifier et de comprendre toutes les dimensions et les notes inscrites sur ces plans. Si une dimension et/ou une information a été omise, l'Entrepreneur est responsable d'obtenir l'information pertinente auprès de l'Architecte.

Emissions	
No.	Description
2	POUR ADDENDA A01
1	POUR APPEL D'OFFRES

No.	Description	Date
2	POUR ADDENDA A01	2023-12-12
1	POUR APPEL D'OFFRES	2023-11-28

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 440, rue Notre-Dame
 Bureau 301
 Repentigny
 Québec, J6A 2T4
 T 450.585.7150
 F 450.585.7154
 1982, ch. du Village
 Mont-Tremblant
 Québec J8E 1K4
 T 819.681.7100
 F 819.681.7039

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc.
 info@btaa.ca
 www.btaa.ca

Scellé

Projet
CHSLD SAINT-GEORGES
TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT
BUANDERIE, SALON DE COIFFURE ET
TOILETTES
 Adresse
 3550 RUE SAINT-URBAIN
 MONTRÉAL (QC) H2X 4C5
 Dossier
 23025

Client
GROUPE ROY SANTÉ

Titre
PLANS DE DÉMOLITION ET DE
CONSTRUCTION, PLAN DES FINIS
ET PLAFONDS RÉFLÉCHIS

Designé par	Préparé par	Vérifié par
M.P.C.	M.R./S.G.	J.T./S.G.
Echelle	Plan	Revision
INDIQUÉE	A-201C	

